Solidaires DOUANES

Lignes Directrices de Gestion

Promotion

***Flash agents* du 10/12/2020**

Carrière | ***Communiqué***

LDG : Faux rétropédalage, vraie diversion ?

Le 10 décembre, la Direction générale s'est fendue d'un *Flash agents* spécial Lignes directrices de gestion (LDG), et plus particulièrement sur les LDG promotions !
Ce *Flash agents* fait suite à diverses communications syndicales, dont plusieurs de SOLIDAIRES Douanes[1], dénonçant les futures conditions de promotions, avec la fin des Commissions Administratives Paritaires (C.A.P.) en la matière…

À 1ère lecture, nous pourrions croire que la « haute » administration fait amende honorable. Absolument pas ! Du moins, pas dans un sens favorable aux agentes et agents !

La DG souhaite revenir simplement sur l'extension des clauses de mobilité.
Pour rappel, la mobilité existe déjà dans le cadre de la liste d'aptitude au grade d'inspecteur (L.A de B en A). L'extension de la mobilité prévue pour 2021 concernait :

- la liste d'aptitude au grade de contrôleur (L.A. de C en B) ;
- les changements de grade (par Tableau d'Avancement) au sein de la catégorie A.

L'extension prévue des clauses de mobilité contredisait la « profilisation » des postes.
Or depuis une décennie, la « haute » administration promeut cette logique en catégorie A, et petit à petit son extension dans les autres catégories !
La profilisation est critiquable car elle tend :

- à brider les personnels dans leurs choix de carrière (lesdits postes à profil n'étant pas accessibles au tableau de mutation, mais seulement via enquête, sélection ou promotion) ;
- à confier un excès de pouvoir aux cadres dirigeants des directions d'accueil, puisque le personnel candidat ne maîtrise pas son arrivée dans le poste à profil sollicité…

Si la « profilisation » est critiquable, le personnel candidat conserve un garde-fou dans ce cadre : il demeure souverain dans son choix de poste(s) sur le(s)quel(s) il candidate.
Chose qui n'était plus possible dans le projet prévu pour 2021 : le personnel postulait simplement à un grade, la « haute » administration avait ensuite toute latitude pour l'affecter sur n'importe quel poste vacant sur le territoire !

L'émoi des personnels d'encadrement était donc légitime : le projet initial entraînait ainsi l'externalisation d'une partie très conséquente desdits postes.
Les personnels ayant des contraintes familiales n'auraient pu prendre le risque de se retrouver à plusieurs centaines de kilomètres de leur foyer, avec une obligation minimale de résidence de 3 ans (du fait des LDG mobilités effectives depuis 2020)… et sans garantie de retour à proximité de chez soi à l'issue !
Et qui dit *postes non pourvus*, aurait dit comblement via recours à la *Place de l'Emploi Public* (PEP, ex-Bourse Interministérielle de l'Emploi Public) !

Pour l'essentiel, la DG maintient son projet de casse des carrières : opacité et arbitraire.
Sont confirmées : sur le fond la fin du critère de l'ancienneté, et, sur la forme la fin des C.A.P., c'est-à-dire la fin du droit de regard de la représentation du personnel, et l'absence d'instance médiatrice jusqu'à 2023 !
La DG ménage ici les fonctions d'encadrement, sans doute pour qu'une autre casse, celle de la fiscalité douanière, puisse trouver des points d'appui dans les mois à venir.

Paris, le 16 décembre 2020

1 Voir ici : http://www.solidaires-douanes.org/GTR-LDG-promotions

Syndicat SOLIDAIRES Douanes
93 bis rue de Montreuil – boite 56 – 75011 PARIS / contact@solidaires-douanes.org / + 33 (0)1 73 73 12 50
http://solidaires-douanes.org/ SolidairesDouanes SolidR_DOUANES solidaires_douanes